

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 5 octobre 2023

Présidence de Monsieur Jeton Hoxha

Préavis intercommunal N° 46-2023

La Fabrique de Malley : Poursuite de la structure intercommunale

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis intercommunal N° 46-2023 de la Municipalité du 28 août 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE de reconduire la mission de la Fabrique de Malley pour une durée de cinq ans.

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 6.2 des incidences financières pour un montant de CHF 74'900.- TTC imputé au compte No 3710.3526.08 - Fabrique de Malley – Fonctionnement.

PREND ACTE que les charges et revenus d'exploitation inhérents au présent préavis seront portés aux budgets 2025 à 2028.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2023.

Le Président

Jeton Hoxha



La Secrétaire

Corrine Simon

